

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Sylvain Lagace	Numéro de permis 910000	Date d'inspection Le 29 juin 2023	
Nom de l'établissement Garderie Bimbo Daycare Inc.		Numéro de téléphone (506) 548-8069	
Adresse 644 University Dr Bathurst NB E2A 2W6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	30 mars 2024	
Commentaires :			
31(4) L'exploitant veille à ce que l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé : a) soit pourvue d'une zone ombragée représentant au moins 10 % de sa superficie.	31(4)(a)	10 juil. 2023	
Commentaires :			
31(4) L'exploitant veille à ce que l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé : b) soit recouverte de plus d'une matière afin de permettre différents types d'activités.	31(4)(b)	10 juil. 2023	
Commentaires :			
33(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu extérieure qui sont variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	33(1)	10 juil. 2023	
Commentaires :			

### Commentaires généraux

- Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue
- Le ratio est respecté durant la visite
- Discussion auprès du personnel éducatif des items de la loi recherchés en lien avec l'application du curriculum éducatif au sein de l'établissement. La liste de vérification d'inspection fut remise et des stratégies dans l'application de ceux-ci furent discutées. Un suivi sera fait à la prochaine inspection de surveillance.
- Tous les groupes sont en transition et déménagement de local et d'enfant.
- L'environnement extérieur est sécuritaire et muni d'une barrière qui se referme à l'aide d'un loquet.
- Le matériel offert aux enfants dans la zone de jeu extérieur n'est pas suffisamment varié et en quantité suffisante pour les enfants présents
- Le personnel éducatif est à jour avec les heures de formations annuelles

Commentaires généraux

- L'atteinte des objectifs du plan d'amélioration de qualité sont en cours
- L'espace de jeux extérieurs des nourrissons et des enfants de 2ans doit offrir aux enfants une zone ombragée, permettant de jouer et créer à l'abri du soleil. Les abris sont commandés et seront installés dès leurs arrivé.
- Plus d'une surface de jeux doit être offerte aux enfants de 2 ans ainsi que les nourrissons. Ex : bac à sable, copeaux de bois, tapis gazon...etc.
- Le gazon dans l'aire de jeux extérieur fut coupé durant la visite

Observations : Durant ma visite tous les groupes sont allés jouer dehors, les tous petits ont fait la sieste après le dîner, les plus grands sont retournés jouer dehors.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 juin 2023

Date

original signé par

Lisa Cyr

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 juin 2023

Date